



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2022-090

PUBLIÉ LE 3 MAI 2022

# Sommaire

## **SGCD / SRU**

22-2022-05-03-00001 - Arrêté du 3 mai 2022 portant subdélégation de la signature de Mme Karen JOUAN, directrice du secrétariat général commun départemental (2 pages)

Page 3

SGCD

22-2022-05-03-00001

Arrêté du 3 mai 2022 portant subdélégation de la signature de Mme Karen JOUAN, directrice du secrétariat général commun départemental



**ARRÊTÉ  
portant subdélégation de signature**

**La Directrice du secrétariat général commun départemental**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 18 décembre 2020 nommant Mme Karen JOUAN en qualité de Directrice du Secrétariat général commun départemental des Côtes d'Armor, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental des Côtes d'Armor ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Karen JOUAN, Directrice du secrétariat général commun départemental ;
- SUR** proposition du Directeur adjoint du secrétariat général commun départemental;

- ARRÊTE -

**ARTICLE 1er :** Délégation de signature est donnée à M. Sébastien SUR, Directeur adjoint du secrétariat général commun départemental, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences exercées pour le compte de l'Etat, tous actes, décisions et documents relevant du secrétariat général commun départemental des Côtes d'Armor, à l'exception :

- 1) des arrêtés de portée générale,
- 2) des arrêtés de décisions relatives à la situation individuelle tels que définis dans l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles et dans l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur pour les agents exerçant leurs fonctions en préfecture,
- 3) des mémoires introductifs d'instance,

4) des marchés ou engagements financiers de l'État d'un montant supérieur à 90 000 € hors taxes.

**ARTICLE 2 :** En outre, délégation de signature est donnée aux chefs de service et chargés de mission suivants :

- M. Michel JORIS, chargé du développement et la transformation numériques,
- Bernard LESAGE, chef du service logistique immobilier, finances,  
En l'absence ou d'empêchement de M. Bernard LESAGE, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à Mme Isabelle COTELLE, adjointe au chef du service logistique immobilier finances ;
- Tanguy PRIGENT, chef du service ressources humaines et emploi,  
En l'absence ou d'empêchement de M. Tanguy PRIGENT, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à Mme Sophie PETIT, adjointe au chef de service.
- Xavier ROBERGE, chef du service accompagnement professionnel et social,  
En l'absence ou d'empêchement de M. Xavier ROBERGE, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à Mme Anne Laure Le Page, adjointe au chef du service .
- M. Laurent GARNIER, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication,  
En l'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. William RENAULT adjoint au chef de service.
- Irène MANTEAU , chargée de conseil juridique RH, prévention et qualité de vie au travail,
- Florent CHAPELAIN, chargé de mission contrôle de gestion, qualité et performance,
- Jean-Christophe AMORY, chef du service par intérim du service relation avec les usagers,  
à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur adjoint du secrétariat général commun départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Brieuc, le 03 MAI 2022

**La Directrice du secrétariat général  
commun départemental**

  
Karen JOUAN